

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 11 mars 2024 à 20h00

Présent(e)s :

- M. Jérémy Annen, Président
- Mmes Véronique Hirsch, Olivia Manzin, Karen Reymond-Dorsay, Brigitte Schneider-Bidaux, conseillères municipales
- MM. Alexis Aellen, Patrick Amstad, Jean Berthet, Alexandre Moraga, Alexandre Odier, Grégoire Odier, Roland Rüttimann, Raphaël Vidon, Bertrand de Weck, conseillers municipaux
- M. Guy Lavorel, Maire
- MM. Marc Truan, Adjoint et Jean-Jacques Ronchietto, Adjoint
- Mme Nolwenn Bocquet, Secrétaire générale

Excusé(e)s : Mme Sabine Latour, M. Marc Botbol, M. Fabrice Calame

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 février 2024
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications des Président-e-s de commissions
4. Communications de la Mairie
5. Délibérations :
 - 5.1 D280 – Vote de l'adoption du PLQ Lullin
 - Rapport de la commission UMGP du 28 février 2024
 - Vote de la délibération
 - 5.2 D281 – Vote d'un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de CHF 15'000.- destiné à financer l'étude pour la modération du trafic au chemin d'Evordes "2ème phase"
 - Rapport de la commission UMGP du 28 février 2024
 - Vote de la délibération
6. Propositions individuelles et questions
7. Huis Clos : demande de naturalisation

M. Jérémy Annen, ci-après « M. le Président », ouvre la séance à 20h01 et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

Il excuse Mme Sabine Latour, M. Marc Botbol et M. Fabrice Calame.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 février 2024

Le procès-verbal est **approuvé à l'unanimité**.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Néant.

3. Communications des Président-e-s de commissions

Néant.

4. Communications de la Mairie

Ligne de bus 49

M. le Maire annonce que dans un arrêt rendu par la Chambre administrative en date du 23 janvier 2024, le Tribunal a déclaré recevable le recours formulé le 16 mai 2023 par les opposants. Cette décision annule les autorisations de construire et ordonne au SABRA une étude approfondie de l'impact du bruit du projet. L'exécutif a eu un rendez-vous en date du 15 février avec les représentants du SABRA, l'Office des autorisations de construire et notre conseil juridique. La commune a décidé de recourir au Tribunal fédéral, bien qu'il ne soit pas certain que ce recours soit recevable et que cette procédure mette fin à ce litige.

Pavillon scolaire

En ce qui concerne les travaux du pavillon provisoire de l'école, M. le Maire indique qu'ils ont débuté le 12 février 2024 et devraient durer jusqu'à fin août 2024. Depuis le 12 février, le terrain de basket et le terrain de football asphalté, ancien parking à l'arrière de la salle de rythmique, sont occupés par le chantier. Les clôtures sont montées tout autour du terrain. Ces protections permettent de séparer de manière très claire les zones de chantier et celles du chemin public et des aires de jeu des enfants. Les enfants, les enseignants ainsi que le GIAP peuvent continuer de se déplacer en toute sécurité entre la salle communale et l'école, en passant par les aires de jeu des petits. L'accès au chantier se fait depuis le chemin Émile-Dusonchet. Les entreprises sont averties et très prudentes, mais la mairie recommande une vigilance particulière face aux fréquentes allées et venues des camions.

Patrouilles scolaires

M. Truan se réjouit d'annoncer qu'après de nombreux efforts déployés par l'administration, une équipe étoffée de six patrouilleurs et patrouilleuses scolaires a été recrutée. Actuellement, la commune emploie cinq patrouilleuses sur les passages à piétons de la place de la Mairie, du chemin Lullin et de la route de Troinex, pour la passerelle des Crêts. Une patrouilleuse supplémentaire a été engagée en tant que remplaçante.

Retour sur les manifestations

La parole est donnée à M. Ronchietto.

Mercredi 6 mars a eu lieu le premier repas des aînés de l'année. 66 seniors se sont déplacés à la salle des fêtes et comme d'habitude six jeunes du CO de Drize ont prêté main forte pour le service et la vaisselle.

Jeudi 7 mars a eu lieu l'Atelier impôts, adressé aux jeunes de 18 à 25 ans, pour les communes de Troinex et de Veyrier, à salle polyvalente de la zone sportive. Dix jeunes, quatre de Troinex et six de Veyrier, se sont présentés à cette soirée. Le second atelier se déroulera à Veyrier le mardi 19 mars prochain. Sept jeunes sont d'ores et déjà inscrits, dont un de Troinex. À noter que pour Troinex, 308 invitations ont été envoyées. Cette année, le Département des finances n'a pas pu obtenir l'aide des jeunes d'Espace Entreprise et quatre volontaires du département se sont donc annoncés pour animer cet atelier.

Manifestations à venir

- Vendredi 22 mars : plantation de l'arbre du mérite, en l'honneur de M. Jacques Magnenat
- Jeudi 18 avril : promotions citoyennes des communes de Veyrier et Troinex à la salle des fêtes

5. Délibérations

5.1 D280 – Vote de l'adoption du PLQ Lullin

Rapport de la commission UMGP du 28 février 2024

M. A. Odier donne lecture du rapport de la commission UMGP du 28 février 2024 :

Il était une fois sur la commune de Troinex une parcelle agricole enclavée qu'une commission genevoise, « AgriGenève », a jugée en 2008 comme étant de peu d'intérêt pour l'agriculture. Cette enclave de 17'400 m² est située entre le chemin Lullin, le chemin du Vidollet l'Ecole, le cours d'eau du Nant de Sac et la propriété Dubouchet donnant sur le chemin de Roday.

De son côté, le PDCn 2030 souhaite « mettre en œuvre les extensions urbaines sur la zone agricole » dans le but de « densifier de grands secteurs non-bâties sur le plan cantonal ».

Ainsi, dès 2011, l'Etat de Genève entame des démarches de déclassement d'un certain nombre de parcelles agricoles enclavées. Commence alors une période de densification frénétique sur le canton, et Troinex n'y échappe pas. Pour exemple, devaient s'ériger initialement sur la parcelle des Crêts d'effroyables barres d'immeubles renfermant plus de 538 logements. C'est grâce à l'intervention salutaire de la mairie que ce projet-là a été abandonné. Toutefois, lors des négociations avec les autorités cantonales il a fallu s'engager à déclasser d'autres parcelles agricoles en compensation. Ce fut chose faite en 2017 : le CM a accepté de déclasser deux parcelles le long du chemin Lullin, qui sont passées en zone de développement 4B.

Désormais, il fallait bâtir. La commune s'est alors, comme elle l'avait fait pour le Parc des Crêts, immiscée dans le projet de construction pour s'assurer qu'il soit susceptible de répondre aux attentes des Troinésiens. Ainsi, deux études ont été présentées aux autorités communales par deux ateliers d'architecture, puis trois ateliers de concertation furent organisés avec les habitants en 2016 et 2017, et finalement le projet retenu, discuté avec la mairie, a été présenté en août 2023 à plus d'une centaine de riverains et propriétaires à la salle des fêtes.

Le projet :

On détruira un bâtiment pour en construire cinq qui comprendront :

- 43 appartements en PPE
- 42 appartements en coopérative d'habitation
- 34 appartements pour les Aînés (IEPA)
- 15 appartements pour étudiants

soit un total de 134 appartements.

Les gabarits de ces bâtiments seront progressifs, entre 10 et 16m de haut. 10m le long du chemin Lullin, avec des gabarits de R+1+Attique, s'apparentant peu ou prou au gabarit existant de l'autre côté du chemin, plus élevés derrière, avec des gabarits de R+2, R+3, R+4, en fonction de la topographie des lieux, notamment du Nant de Sac.

Il y aura entre les constructions un espace public central généreux, interdit aux véhicules motorisés, ombragé par les branches d'un grand arbre « remarquable » à planter.

La végétation :

Après moult concertations avec l'OCAN, il a été décidé d'abattre un minimum d'arbres en optimisant l'implantation des bâtiments, et de valoriser les aménagements paysagers. Les quelques arbres abattus, sans valeur particulière à l'exception d'un seul, aux dires de l'OCAN, seront intégralement compensés le long du chemin Lullin afin d'ombrager ce dernier, ainsi qu'au centre de la parcelle où un grand arbre « remarquable », comme je le disais tout à l'heure, viendra offrir son ombre généreuse à qui voudra en profiter.

Concernant le cours d'eau du Nant de Sac, l'état du lit et des berges est considéré comme satisfaisant par l'OCAN.

Ce faisant, il est prévu d'y conduire les eaux pluviales à l'aide d'un collecteur qui sera étudié pour s'intégrer dans le paysage sans avoir d'impact sur le milieu naturel et sans péjorer la dynamique des eaux.

Il est à relever également qu'une lisière étagée sera mise en place le long du cordon boisé le long du cours d'eau, ce qui permettra une pousse d'arbres de meilleure qualité et favorisera la faune et la flore.

Enfin, le taux de canopée se monte à quelque 30% de la surface totale du projet.

Les ressources énergétiques :

Le soleil nous gratifiera en grande partie de son énergie. 70% de la toiture est utilisable. Des capteurs solaires seront installés, assurant ainsi 50% des besoins en chaleur, le reste sera fourni par une pompe à chaleur.

L'installation de panneaux photovoltaïques permettra de produire 85% de l'électricité consommée sur le site.

La circulation :

Au vu de la situation du PLQ dans l'hyper-centre de Troinex et la volonté de la commune de diminuer le nombre de voitures circulant dans le village, il a été décidé de limiter drastiquement le nombre de places de parking du PLQ. Ainsi, le projet initial prévoyait 193 places. La commune a exigé une diminution de moitié du nombre de ces places, allant ainsi en deçà de ce qu'imposait la loi. Finalement, par dérogation auprès du canton, seules 102 places seront créées, soit un taux de 0,8 place par habitant alors que l'OCT en préconise 1,2 à savoir :

- 84 places habitants dont 6 pour personnes à mobilité réduite,
- 15 places visiteurs,
- 3 places pour du « car sharing »,
- aucune place pour les étudiants.

En revanche, il est prévu 398 places vélos, dont 1/3 en surface, et 29 places pour les deux roues motorisées, dont 3 en surface. Il y aura également un atelier de réparation pour vélos.

Mais quid des déplacements de ces véhicules ? me direz-vous.

Ce sujet a fait couler beaucoup d'encre et a demandé à la commission de se triturer les méninges à plusieurs reprises pour trouver une solution acceptable. Plusieurs possibilités d'accès aux bâtiments ont été étudiées de manière très approfondie.

- Du côté de Moillebin : on passait par-dessus le Nant de Sac : le canton n'a pas voulu, car on ne passe au-dessus d'un nant qu'à la seule condition qu'il n'y ait aucune possibilité de passer par une autre route. Or il y a le chemin Lullin.
- On construisait un parking public sur le terrain de la salle des fêtes et on en profitait pour construire un tunnel sous le Nant de Sac : là encore, le canton s'y est opposé.
- On rachetait la maison voisine aux Dubouchet et établissait un passage au travers de la propriété débouchant sur la route de Moillebin. Solution fort onéreuse s'il en est, quoi qu'il en soit devenue obsolète par la vente de ladite maison à des acquéreurs qui ne veulent pas d'une route d'accès dans leur jardin.
- Du côté des Saussac : on passait sous les immeubles du chemin Dottrens puis sous le chemin Lullin. On se confrontait alors à plusieurs propriétaires différents et on rencontrait des difficultés de construction gigantesques, notamment celle de composer avec toutes les canalisations qui se trouvent sous le chemin Lullin.
- Du côté du chemin Lullin jusqu'à l'entrée du PLQ : passage devant la garderie et croisement de l'axe de mobilité douce reliant les immeubles des Saussac à l'école. Impossible, d'autant que pour éliminer le trafic de transit à cet endroit et éviter de couper l'axe de mobilité douce, il est prévu de mettre le chemin Lullin en cul-de-sac, par l'installation de deux fois deux bornes de part et d'autre du passage piétons devant la garderie. Dès lors, on fera du tronçon du chemin Lullin qui longera le PLQ une zone de rencontre limitée à 20km/h.

Si malgré tout l'on souhaitait faire fi de ces aménagements sécuritaires, on serait alors contraint de couper la haie - favorable pourtant à la biodiversité encouragée par la commune - située à côté du passage piéton à l'axe de la mobilité douce, les conditions de visibilité à cet endroit n'étant pas réglementaires, et deux arbres devraient également être abattus.

- Passage par le parking des immeubles 13-15-17 Lullin via le Vidollet l'Ecole C'est cette option qui a été retenue pour les raisons suivantes :
 - On ne coupe pas l'axe de mobilité douce et on ne passe pas devant la garderie puisqu'on tourne juste avant,
 - Dans le PDCom de Troinex, il est vivement recommandé de mutualiser les rampes d'accès aux parkings avec ses voisins,
 - Cette rampe existe déjà, il n'y aura donc aucun impact supplémentaire sur l'environnement,

- Seuls les habitants des immeubles concernés accèderont à cette rampe puisqu'on ne pourra pas rouler au-delà, la circulation sera donc de faible intensité,
- Les immeubles appartiennent à la commune ce qui simplifie passablement les démarches administratives.

On relèvera une négociation avec le promoteur du financement de mesures compensatoires afin de sécuriser le chemin d'accès à la rampe au parking. Il est lieu ici de rappeler que lorsque le CM avait accepté de déclasser les parcelles, en 2017, il l'avait conditionné au fait qu'on utiliserait la route de Moillebin et qu'on ne passerait pas par le chemin Lullin pour accéder au PLQ. L'idée était louable mais non conforme à la loi d'une part : on accepte ou on n'accepte pas un déclassement, on ne l'assortit pas d'une condition ; et les choses ont changé d'autre part : ce que les conseillers voulaient éviter c'était la circulation devant la garderie et le croisement de l'axe de mobilité douce prévu à cet endroit. Deux arguments devenus désormais sans objet, puisqu'on tournera en amont de la garderie. De plus, on l'a vu, il est impossible d'emprunter la route de Moillebin.

Le but de ce rapport référencé et un peu long, j'en conviens et je vous prie de m'en excuser, était que chacun perçoive précisément les tenants et les aboutissants de ce projet que la commune a tenu à maîtriser et accompagner tout au long des différentes étapes, pour arriver à un habitat cohérent, s'inscrivant dans l'air du temps : petits immeubles de 16 mètres de haut au maximum, mixité de générations, des jeunes côtoyant des moins jeunes, variété d'habitat, coopérative, PPE, IEPA, utilisation de l'énergie solaire, valorisation et protection de la nature, favorisation de la mobilité douce, esplanade libre de véhicules, zone de rencontre permettant aux enfants de batifoler librement pendant que les parents discutent avec leurs voisins et amis ou s'adonnent à la lecture en toute quiétude.

Brisons là !

La commission d'Urbanisme a suivi avec assiduité et conviction durant plusieurs années ce PLQ, de concert avec la mairie qui n'a eu de cesse de gérer et orienter autorités cantonales, promoteurs et architectes, et vous recommande à l'unanimité de ses membres, vous l'aurez compris, de voter en faveur de ce PLQ Lullin.

Alexandre Odier, mars 2024

Questions

M. Moraga lit la déclaration du groupe des Verts :

Mesdames et messieurs les conseillères et conseillers municipaux,

Au nom du groupe des Verts de Troinex, je tiens à exprimer ici notre reconnaissance pour le travail remarquable de la mairie dans l'élaboration et la gestion du PLQ-Lullin. En effet, nous saluons le programme proposé du quartier Lullin, qui, s'il se réalise conformément au plan directeur et la diversité est bienvenue dans l'offre de logements à Troinex. Cependant, nous tenons à souligner certains points cruciaux qui, selon nous, nécessitent une attention particulière. Tout d'abord, nous observons l'arrivée successive de deux quartiers denses, les Crêts, puis Lullin, développés par des acteurs privés. A cet égard, au fil de ce développement, il nous paraît important de compromettre le moins possible des espaces verts précieux et de maintenir des poches de respiration essentielles sur notre territoire. Dans ce contexte, il est impératif que nous veillions à proposer un développement intelligent et nuancé dans les secteurs où la commune exerce un contrôle direct, notamment le centre du village et le Champ-Carré. Ces zones doivent être aménagées de manière à favoriser un cadre de vie équilibré pour nos concitoyens. De plus, nous

regrettons que l'évolution du chemin Vidollet-L'École en une voie de mobilité douce n'ait pas été envisagée dans le cadre de ce projet Lullin. Une telle initiative aurait pu contribuer significativement à promouvoir des modes de déplacement alternatifs et respectueux de l'environnement dans notre commune. Enfin, nous appelons à une reprise des discussions sur les impacts des mobilités en commission, notamment en ce qui concerne la fermeture des chemins et la mise en suspens de la Ligue 49, en les intégrant dans une vision globale à l'échelle de la commune. En conclusion, nous réaffirmons notre plein soutien au projet du PLQ Lullin, tant dans sa philosophie que dans l'organisation de l'espace, et invitons les autres membres du Conseil municipal à prendre en considération nos préoccupations pour la mise en œuvre du projet futur.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède à la lecture de la délibération :

D280 – Adoption du projet de plan localisé de quartier « Lullin » n°30088-538

Vu le projet de plan localisé de quartier n° 30088-538 du chemin Lullin établi par le Département du territoire,

Vu les observations reçues ainsi que les réponses émises par le Département du territoire dans le cadre de l'enquête publique n°2008 qui s'est tenue du 20 octobre 2023 au 20 novembre 2023,

vu le rapport de la commission « Urbanisme, mobilité et grands projets » du 28 février 2024,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre r) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

le Conseil municipal

décide, à l'unanimité :

- 1. De préavisier favorablement le projet de plan localisé de quartier « Lullin » n°30088-538, à Troinex, version du 5 octobre 2022.*
- 2. D'inviter Monsieur le Maire à transmettre ce projet au Conseil d'État en vue d'engager la procédure d'adoption.*

Troinex, le 11 mars 2024

M. A. Aellen souhaite ajouter un commentaire suite au vote de cette délibération. Il s'agit d'un projet qu'il dit apprécier particulièrement pour la diversité qu'il apporte. Il déplore néanmoins l'aspect sous-optimal de la sortie du parking. Lorsque M. le maire avait été entendu par la commission d'aménagement du canton, avait affirmé que la commune de Troinex donnait un préavis positif sous la condition que la sortie ne se fasse pas sur le chemin Lullin. M. Aellen regrette que le canton n'ait pas fait preuve de plus d'honnêteté en annonçant que dans tous les cas, cette solution n'allait pas être prise en compte et il déplore le fait de devoir renvoyer la circulation de nombreuses voitures vers le centre du village, notamment devant la crèche et indirectement, pour certaines, devant la garderie.

5.2 D281 – Vote d'un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de CHF 15'000.- destiné à financer l'étude pour la modération du trafic au chemin d'Evordes "2ème phase"

Rapport de la commission UMGP du 28 février 2024

M. A. Odier donne lecture du rapport de la commission UMGP du 28 février 2024 :

Sécurisation du chemin d'Evordes par une limitation de la vitesse à 30 km à l'heure

Il y a quelque temps, constatation avait été faite que sur la commune la vitesse n'était pas limitée sur les tronçons qui devaient raisonnablement l'être. Certains devaient être limités à 50 km/h, comme la route de Pierre-Grand, et d'autres à 30 km/h comme le chemin d'Evordes, où la visibilité est mauvaise voire nulle, dont la largeur est de 3,5m par endroits et qui ne bénéficie pas de cheminement piétonnier. Ce dernier a déjà été limité à 50 km/h, mais comme il n'est légalement pas possible de passer directement de 80km/h à 30km/h, il a d'abord fallu passer par l'étape 50km/h avant de passer à celle des 30 km/h, ce qui est proposé aujourd'hui.

Ainsi, la commission a voté à l'unanimité l'allocation d'un crédit de 15'000.- destiné à l'analyse de la situation et la proposition de solutions de modération du trafic sur le chemin d'Evordes visant à en améliorer la sécurité et vous recommande d'en faire de même.

Alexandre Odier, mars 2024

Questions

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède à la lecture de la délibération :

D-281. Vote d'un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de CHF 15'000.- destiné à financer l'étude pour la modération du trafic au chemin d'Evordes "2ème phase".

Vu le projet de la Commune de modérer le trafic au chemin d'Evordes et d'analyser la situation ainsi que de proposer des solutions de modération du trafic pour l'entier du chemin, dans le but d'améliorer la sécurité des riverains et des autres usagers,

vu l'offres d'honoraires du mandataire CITEC de CHF 15'000.-,

vu le rapport de la commission Urbanisme, mobilité et grands projets du 28 février 2024,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e), et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

le Conseil municipal

décide, à l'unanimité :

- 1. D'approuver l'étude pour la modération du trafic au chemin d'Evordes « 2^{ème} phase »*
- 2. De comptabiliser la dépense prévue de CHF 15'000.- sous la rubrique 61.31.*
- 3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de CHF 15'000.-*
- 4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voir par le capital propre.*

Troinex le 11 mars 2024.

6. Propositions individuelles et questions

Néant.

7. Huis Clos : demande de naturalisation

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 20h40

Le Président :

La Secrétaire :

Jérémy Annen

Nolwenn Bocquet

Un membre du Conseil municipal :